

De la participation des troupes suisses à l'invasion de la France par les Alliés en 1815

Autor(en): **Cart, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **18 (1910)**

Heft 10

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-17086>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DE LA PARTICIPATION DES TROUPES SUISSES

à l'invasion de la France par les Alliés en 1815.

(Suite et fin.)

VI

Le colonel de Gady ayant eu, par le moyen des députés du canton de Fribourg à la Diète, connaissance de la lettre du Conseil d'Etat vaudois et se sentant lui-même directement touché, crut devoir se justifier en même temps que le colonel Girard, son subordonné. Il le fit dans un volumineux mémoire adressé à la Diète. Ce mémoire, trop considérable pour que nous le transcrivions ici tout entier, est singulièrement intéressant par le jour qu'il jette sur les circonstances du temps et sur l'esprit dont étaient animés les partis en présence au sein de la Confédération. Donnons au moins quelques-unes des réponses que M. de Gady a cru pouvoir faire aux plaintes du Conseil d'Etat vaudois.

L'honorable colonel débute par une profession de foi politique dont la netteté ne laisse rien à désirer. Il pense que ce sont ses « principes bien prononcés contre tout ce qui est révolutionnaire » qui ont sans doute engagé certaines gens à tromper le gouvernement du canton de Vaud et que ce dernier s'est ainsi laissé circonvenir par des « êtres indignes du nom suisse ». M. Gady proteste contre les accusations qui lui donneraient l'air d'être « le chef d'une conspiration », et il prendra la défense du colonel Girard qui ne se « donnera pas la peine de répondre lui-même ».

Les douze coups de bâton donnés au boucher de Baulmes étaient bien mérités puisque le dit boucher avait livré de la « charogne » au bataillon Soutter, d'Argovie. D'ailleurs, le code militaire s'exprime clairement : « Tout employé de

l'armée est justiciable de l'armée. » Le Conseil d'Etat s'est donc mêlé ici des choses qui ne le concernaient en rien. Les soldats se plaignaient de la qualité des vivres. Le pain — entre autres — était mauvais; on y trouvait du sable, des grosses pierres, etc.; les boulangers disaient « qu'ils sauraient faire du bon pain dans quelques jours, lorsque les Français seraient entrés en Suisse. » M. Gady en appelle sur ce point au témoignage de M. Duterreaux, commissaire des guerres du canton de Vaud et attaché à sa division en qualité de commissaire des guerres fédéral; témoignage qui serait confirmé au besoin par celui de 15,000 officiers et soldats.

Les jeunes campagnards qui ont reçu des coups de bâton avaient crié : *Vive Napoléon!* « Le Conseil d'Etat ignore-t-il qu'un camp est un local purement militaire ? » Ces jeunes gens ont été punis d'après la loi du camp de Valleyres. Il fallait des moyens efficaces pour faire cesser ces cris que la Diète elle-même avait proscrits.

Après avoir pris la défense de son « ami » le colonel Girard, M. Gady passe à ce qui le concerne personnellement. Il avait d'abord beaucoup répugné à prendre le commandement des troupes qui devaient défendre les frontières du canton de Vaud, mais l'amour de la patrie l'a emporté et il a marché. Dans toute sa conduite, il est resté fidèle « aux principes honnêtes, ennemi prononcé du jacobinisme et des révolutions ». Dès son entrée dans le canton de Vaud, il a été mal vu, parce qu'il avait « l'audace de porter la croix de St-Louis et la décoration du lys » et qu'il avait écrit à M. Finsler une lettre dont les « principes étaient hautement prononcés pour la cause de l'Europe » et où il demandait les moyens suffisants pour pouvoir défendre vigoureusement Genève et les frontières du canton de Vaud « contre les agressions de l'armée de Bonaparte ».

Le colonel Gady avait demandé au Conseil d'Etat vaudois

d'éloigner de ses cantonnements des individus dont la présence au milieu des troupes était nuisible à la discipline. Parmi ces individus, il en était un en particulier qu'il nomme et dont le juge de paix de Baulmes avait pris la défense. Le portrait que le colonel fait de cet individu n'a rien de flatteur : « Sujet exécration, qui servit Napoléon à la tête de brigands, corps francs stationnés aux Fours. Il s'est présenté à Yverdon avec la cocarde tricolore. A Vuittebœuf, il a lâché les imprécations les plus horribles contre la Suisse sa patrie et l'armée suisse. Il menace de revenir avec ses brigands mettre le feu à St^e-Croix et Vuittebœuf, localités non bonapartistes, etc. » Et c'est là l'homme que le juge de paix défend et à propos duquel le Conseil d'Etat accuse Gady tandis qu'il « protège les Napoléonistes et comprime les bons Suisses ! »

On a reproché à Gady sa conduite vis-à-vis du bataillon Guiguer. Or, quand ce bataillon est entré à Yverdon, les tambours battaient la marche française prohibée dans toute l'armée suisse. Ensuite, Gady avec son état-major allant au camp de Valleyres, pas un sur cinquante des soldats du bataillon Guiguer ne le salua, ce qui lui causa beaucoup d'humeur. Rencontrant le colonel Guiguer avec ses officiers, il se plaignit de ce manque de politesse en termes sévères et militaires, mais nullement indécents et grossiers. Ne fallait-il pas « réduire ce bataillon sous le joug de la discipline ? » Cependant les officiers du bataillon Guiguer sont venus le lendemain rendre visite à M. Gady qui leur a dit entre autres choses « que nous devons être les ennemis les plus prononcés de Napoléon ; que la Suisse entière professait ce sentiment ; que nous ne poserions pas les armes jusqu'à ce que ce tyran abhorré de l'Europe ne fût écrasé. » Et M. Gady estime que les officiers ont été « enchantés de trouver en lui des sentiments que tout honnête Suisse retrouvait dans son cœur ».

Ici quelques critiques du colonel Gady à l'adresse des soldats vaudois qui, à l'instruction, à Lausanne, n'apprennent point à saluer leurs officiers et qui sont tous « dressés à la Française ». Et pourtant M. Gady estime que les Vaudois, plusieurs mois sous ses ordres, n'ont pas eu à se plaindre de lui. S'il a parlé de fusiller quelqu'un, il a fait allusion à des Suisses traîtres à leur patrie ; à des espions assez infâmes pour jeter leur patrie dans les mains de l'ennemi ; à des individus « qui ne cherchaient qu'à servir la cause de Napoléon et à introduire ses troupes dans leur patrie ».

On accusait MM. de Gady et Girard de s'être entourés d'hommes hostiles au gouvernement vaudois. Mais *MM. de Mestral-S^t-Saphorin, de Saugy, Cordey, Mousson, Rolay-du-Rosey, de Rolland, de Goumoëns, de Gingins* faisaient partie de leurs états-majors ; ils étaient prêts à sacrifier leur sang et leur vie pour la défense de leur pays et s'ils ont osé professer des sentiments suisses, ce serait les insulter que de vouloir les justifier.

M. de Gady accuse le Conseil d'Etat d'avoir établi un espionnage au quartier-général de l'armée, quoiqu'il sût très bien qu'il n'y avait nulle raison à prendre une telle mesure.

Au reste, il est connu de tout le monde qu'à Lausanne, capitale du canton de Vaud, les cris de *Vive Napoléon* se faisaient entendre jour et nuit ; que par toute la ville on trouvait l'inscription *Vive Napoléon* ; que cela existait sous les yeux du gouvernement ; que nulle mesure coercitive n'a été prise pour faire cesser ce scandale qui déshonorait la Suisse en même temps qu'il insultait toutes les puissances de l'Europe. Il est connu de tout le monde que M. de Sandol, de Neuchâtel, se trouvant à Lausanne avec son aide-de-camp, M. de Meuron, en uniforme de la Confédération, y a été non seulement insulté de la manière la plus grossière, mais qu'il y fut maltraité en pleine rue, par un homme qui fut relâché l'instant après sans cautionnement. Ce grave attentat n'a été commis que par haine contre les officiers de la Confédération qui étaient en horreur parce qu'ils n'étaient pas napoléonistes.

M. de Gady cite des faits scandaleux qui se seraient produits à Aubonne et à Morges au détriment des troupes fédérales. A Yverdon, la division Daguët, de Fribourg, à son entrée en ville, fut saluée par les cris de *Vive Napoléon!* On demanda justice, on ne l'obtint jamais. A Cully, un bataillon de Lucerne est accueilli par les mêmes cris. A Aigle, le syndic se permet de crier aux troupes suisses : *Vive Napoléon!* *Les Bernois et les troupes suisses ne sont que des cochons!* Les artilleurs soleurois voulaient venger à l'instant cet affront, mais le sergent-major de l'artillerie bernoise les en empêcha. Quant au syndic, il est resté impuni. La liste de faits semblables s'allonge sous la plume du colonel.

Quelle pouvait être la raison de la haine que M. de Gady prétend que le gouvernement lui avait vouée ainsi qu'au colonel Girard ? Voici sa réponse :

La raison primitive de cette haine se retrouve dans deux actions que l'on ne nous pardonnera jamais parce que nous avons rempli avec zèle le devoir qui nous était imposé. Les voici :

Monsieur Girard fut chargé d'arrêter Joseph Bonaparte. Celui-ci fut sans doute averti assez à temps pour s'évader ; mais on n'en a pas moins voué haine et vengeance à ce brave officier pour y avoir mis toute l'activité qu'exigeait l'importance de cette mission.

Lorsque Lucien Bonaparte se présenta sur les frontières du canton de Vaud revenant de Paris et demanda à habiter le château de Prangins, je m'y opposai et il ne put obtenir de mettre le pied en Suisse. Ces deux actions ont fait envisager M. Girard et moi comme deux ennemis du canton de Vaud et, comme tels, nous n'avons cessé de remarquer l'animadversion qui existait contre nous, jusqu'à ce qu'enfin on a cru devoir nous dénoncer à la Haute-Diète.

Après s'être appliqué à justifier sa conduite et celle de son subordonné, M. Girard, le colonel de Gady termine ainsi son mémoire :

Il est bien douloureux pour moi, Magnifiques Seigneurs, de m'être vu forcé à écrire cette lettre, d'autant plus que j'ai reconnu dans le canton de Vaud un peuple essentiellement bon, qui ne demande qu'à être bon Suisse, mais que l'on agite continuellement par tous les moyens révolutionnaires, lui faisant toujours

envisager la Suisse comme l'ennemie du canton de Vaud et Bonaparte comme son protecteur et son bienfaiteur.

Je me serais abstenu de dire un seul mot si l'on ne m'y avait provoqué par des inculpations. En attendant, je prends la respectueuse liberté de demander que la présente soit déposée aux Archives avec l'inculpation portée contre moi.

Je suppose, Magnifiques Seigneurs, que Son Excellence Monsieur le baron de Bachmann, général en chef de l'armée suisse, vous aura rendu compte de ma conduite militaire pendant cette campagne. J'espère que la présente vous aura édifiés sur ma conduite envers le pays que j'ai défendu. J'ose donc prier Vos Excellences de me faire expédier un certificat par lequel il soit constaté que la Haute-Diète a été satisfaite de ma conduite.

Agréez, Magnifiques Seigneurs, etc.

Le commandant licencié de la 1^{re} division de l'armée suisse,

(Signé) DE GADY.

Fribourg, le 12 août 1815.

VII

Rien, mieux que les pièces ci-dessus, ne saurait donner une juste idée des dispositions des Vaudois en cette année 1815. Ils ne pouvaient oublier avec quelle fermeté Bonaparte avait, dans le temps, assuré l'indépendance de leur pays vis-à-vis des prétentions bernoises et ils lui en étaient reconnaissants... Longtemps encore, le canton de Vaud passera pour bonapartiste. Nous n'en voulons d'autres preuves que les dépêches adressées par le préfet du Doubs au ministre de l'Intérieur du roi Louis XVIII. En voici une datée de Besançon, 3 mars 1816.

Le voisinage du canton de Vaud exerce une influence très fâcheuse sur ce département. L'esprit révolutionnaire de ses habitants subsiste toujours. Plusieurs régicides et autres individus que la réprobation publique force à s'expatrier, s'y réfugient aujourd'hui et sont accueillis avec toutes les marques de distinction et d'estime. Des chansons infâmes circulent ouvertement contre le Roi et en l'honneur de Buonaparte. L'officier envoyé dans ce pays pour le recrutement du corps des Cent-Suisses, a peu trouvé de recrues. On a même osé lui dire que s'il enrôlait pour Ste-Hélène, il trouverait beaucoup de volontaires, mais qu'aucun Vaudois ne voulait servir

des Bourbons. Les voyageurs, les voituriers qui arrivent du Pays de Vaud, sont animés du plus mauvais esprit. Sur toutes les routes qui conduisent à la frontière ou qui la côtoient, on voit tracés sur la neige les mots de *Vive l'empereur, à bas les Bourbons, à bas les royalistes!* On remarque d'ailleurs depuis quelques jours une multiplicité de voyageurs arrivant du Pays de Vaud qui n'est pas ordinaire et que des chemins presque impraticables ne retiennent pas. Ils appartiennent tous à la basse classe ; plusieurs sont marchands de grains ; tous ont des passeports visés par l'ambassadeur de France en Suisse ; d'autres portent des livrets d'ouvriers non visés : ceux-là sont forcés de rétrograder¹.

Cette dépêche de M. de Scey, préfet du Doubs, est adressée au duc de Richelieu, ministre de l'intérieur. Le 10 mai, ce même préfet écrit au comte de Vaublanc, successeur de Richelieu :

On travaille beaucoup l'esprit des paysans suisses (par où il faut entendre les Vaudois) contre le roi de France. On les assure qu'il fait brûler toutes les marchandises suisses ; qu'on doit chasser tous les protestants ; qu'il y a des insurrections partout ; enfin des absurdités de ce genre. Des récidives sont sur les frontières, et il y a une correspondance très active avec l'intérieur de la France².

Dans une nouvelle dépêche, en date du 13 juin, le même préfet écrit au ministre M. Lainé, en prenant à partie le gouvernement vaudois :

Le sieur Monod, l'un des membres les plus influents du Conseil et qui, malgré des opinions très révolutionnaires, peut être considéré aujourd'hui comme l'un des plus modérés, s'est plaint lui-même, il y a quelques jours, « de ce que les événements de 1815 ont ramené les opinions de son pays à l'exagération des premiers tems de la Révolution ». On assure que, dans une réunion de plusieurs membres du Grand Conseil qui a eu lieu le 24 mai dernier chez un traiteur à Lausanne, la santé de Napoléon a été portée par un sieur Duterreaux. Deux Français qui ont déjà attiré sur eux l'attention de la police bernoise par des noms supposés et par l'opinion que l'un d'eux était un des frères Lallemand, sont depuis quelque temps à Villarzel, près Payerne, et cherchent à se

¹ A. N. F. C. III.

² A. N. Idem.

procurer des passeports vaudois pour se rendre à Parme¹. Je n'ai pu connaître leurs véritables noms. Le château de Prangins, précédemment résidence de Joseph, est habité, depuis trois semaines par des gens opulents dont on ignore l'origine et le nom² ».

Enfin, à la date du 31 juillet, dans son rapport périodique sur la situation du département du Doubs, le préfet, en constatant le bon esprit qui y règne, ajoute cependant :

Quelques bruits alarmants sur le prétendu retour de Buonaparte ont circulé dans les campagnes à la fin du mois. La similitude des circonstances rapportées montre qu'ils sortent tous de la même source et probablement du Pays de Vaud par l'intermédiaire des correspondances à l'intérieur des réfugiés³.

On le voit, le canton de Vaud était particulièrement mal noté auprès des autorités françaises. Cependant, depuis près de neuf mois, Napoléon était sur son rocher de Ste-Hélène et il n'y avait pas apparence que des paysans vaudois travaillassent jamais à sa délivrance.

VIII

A quelque point de vue que l'on se place, on est amené à conclure que la participation de troupes suisses à la seconde invasion de la France par les Alliés a été une faute. Elle constituait tout d'abord un démenti donné au principe si souvent et si fortement accentué de la neutralité helvétique dans les conflits qui pourraient naître entre la France et des puissances étrangères. En particulier, et dans le cas où une restauration napoléonienne se serait produite, les conséquences en auraient été désastreuses pour la Suisse. Qui sait si, des complications toujours possibles venant à se produire, la Suisse ne serait pas devenue, un jour ou l'autre, une seconde Pologne ?

¹ Les frères Lallemand Deux généraux de l'Empire : partisans de Napoléon. Condamnés à mort par contumace en 1816 — Parme, résidence de l'ex-impératrice Marie-Louise.

² A. N. F. C. III.

³ A. N. Idem.

Il est certain, nous l'avons constaté, que les Suisses n'étaient pas d'accord sur l'opportunité pas plus que sur la légitimité d'une pareille intervention. Et ce manque d'entente, dans une période aussi troublée, pouvait jeter des semences de discordes civiles entre les divers Etats confédérés. Au sein de la Diète, la voix de Berne devait exercer une influence prépondérante, et il est probable qu'elle devait entraîner l'adhésion des cantons à gouvernements aristocratiques d'autrefois et par ceux qui étaient tout disposés à voir de nouveau fleurir le régime des Excellences.

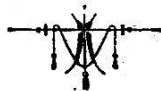
Quant à l'intervention elle-même des troupes de la Confédération, elle ne pouvait être, pour les armées des Alliés, que d'une utilité fort restreinte, sinon absolument nulle. En somme, elle a été réduite aux proportions d'une manifestation militaire pénible pour les soldats appelés à y prendre part et onéreuse pour la Confédération elle-même. En dernier lieu, nous venons de le voir, cette manifestation à main armée et peu glorieuse pour la Suisse, allait se terminer par un conflit regrettable et privé de dignité entre le gouvernement du canton de Vaud et plusieurs des chefs militaires, dont les principaux étaient des Fribourgeois fort hostiles à tout ce qui pouvait rappeler l'ère napoléonienne.

Le rôle joué en 1815 par la Suisse dans la lutte suprême engagée entre l'Empire qui s'écroulait et la légitimité dont les Alliés relevaient le trône, ne devait être suivi d'aucune complication diplomatique avec la France. Il aurait du reste été fort surprenant que les Bourbons restaurés se fussent plaints des Suisses venus indirectement à leur aide, tandis que Louis XVIII avait déjà — et dès l'année précédente — renoué avec plusieurs des cantons l'antique lien des capitulations militaires.

Nos historiens nationaux, tout au moins ceux qui appartiennent à la Suisse romande, ont été unanimes à blâmer la conduite que la Confédération avait adoptée vis-à-vis des

puissances alliées. Des hommes, dont le jugement fait autorité en ces matières, les Ch. Monnard, les L. Vuillemin entre autres, n'ont pas caché leur manière de voir sur ce point. Daguët a vu là l'influence exercée sur la Suisse par des officiers « ambitieux de jouer un rôle ¹ ». B. Van Muyden s'est plu à citer l'opinion du landamman Henri Monod, et à transcrire une page du discours que ce véritable patriote vaudois et suisse avait tenu au sein de la Diète, et dans lequel il critiquait le fond et la forme de la convention ². Mais la Suisse ne se sentait pas de force à résister à des sollicitations qui pouvaient se transformer bien vite en ordres formels. Elle ne se présentait pas alors sous la figure d'une nation compacte et, dans sa faiblesse même, forte d'une unité intérieure. Les barrières qu'un cantonalisme étroit et jaloux de son indépendance avait élevées entre les divers membres du Corps helvétique, étaient encore debout. Des expériences comme celle de 1815; d'autres d'une date plus récente, feraient éprouver un jour l'impérieux besoin d'un lien plus fort, mais dont l'époque, sur laquelle nous venons de jeter un coup-d'œil, n'entrevoyait pas encore l'absolue nécessité.

J. CART.



¹ Daguët. *Histoire de la Confédération suisse*, p. 534.

² B. van Muyden. *La Suisse sous le Pacte de 1815*, T. I, p. 206-207.